



HAL
open science

Image publique et intimité du Prince : le modèle d'Auguste et sa subversion sous les “ mauvais empereurs ”

Anne Berlan-Bajard

► To cite this version:

Anne Berlan-Bajard. Image publique et intimité du Prince : le modèle d'Auguste et sa subversion sous les “ mauvais empereurs ”. *L'intime de l'Antiquité à nos jours 2. Les écritures de l'intime*, pp.49-63, 2020. hal-03362623

HAL Id: hal-03362623

<https://hal.science/hal-03362623>

Submitted on 1 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'intime de l'Antiquité à nos jours

2. Les écritures de l'intime

Sous la direction de
Géraldine Puccini

EIDÔLON

N° 130

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BORDEAUX

Image publique et intimité du Prince : le modèle d'Auguste et sa subversion sous les « mauvais empereurs »

Existait-il, pour les empereurs romains, une sphère de l'intime ? Pour répondre à cette question, on peut être tenté de commencer par une recherche sur le sens et les emplois de son étymon latin. En effet, si *intimus* caractérise d'abord ce qui est le plus à l'intérieur d'un lieu ou d'un être, usage que l'adjectif français n'a pas conservé, ses second et troisième sens sont très proches de celui d'*intime*, puisqu'ils renvoient à ce qui touche quelqu'un au plus près, et à ce qui relève de la part la plus privée, voire secrète, de la vie d'un individu. Un regard sur les occurrences de cet adjectif dans les sources anciennes évoquant la vie des empereurs romains, notamment chez Tacite et Suétone, pourrait donc sembler susceptible d'apporter quelques éléments de réponse sur la présence de la notion d'intimité dans la vie du Prince.

Cependant, une rapide recherche révèle un usage extrêmement restreint de l'adjectif *intimus* chez le biographe comme chez l'historien. On ne le rencontre que trois fois dans tout le corpus suétonien, et six fois dans les *Histoires* de Tacite. Seules les *Annales* en font un usage un peu plus abondant avec 23 occurrences. Lorsqu'il ne sert pas à désigner l'intérieur d'un lieu (Tac., *Ann.*, 3.73 ; 15.2 ; *Hist.*, 5.8 ; Suet., *Claud.*, 1) l'adjectif désigne parfois les motivations et les pensées les plus profondes d'un individu, dans des expressions comme *intima causa* (Tac., *Ann.*, 1.53), ou *cogitationes intimas* (Tac., *Ann.*, 12.5). Surtout, il désigne le proche entourage, comme le montrent les occurrences relativement nombreuses de *intimi amici* (Tac., *Ann.*, 4, 29.16.34 ; *Hist.*, 1.71 et 2.63), *intima amicitia* (*Ann.*, 2.27 et 77), *intimi amicorum* ou *libertorum* (*Ann.*, 6.21 ; *Hist.*, 1.22 et 3.65 ; Suet., *Ner.*, 21), ou encore *intimi liberti* (Tac., *Ann.*, 14.10) et *intimus libertorum* (*Ann.*, 15.35 ; Suet., *Dom.*, 14)¹. Les emplois où l'adjectif désigne ce que l'individu souhaite soustraire au regard du plus grand nombre sont les plus rares, et apparaissent dans un contexte où le secret ne semble recherché que pour se protéger d'un danger, comme dans le cas des plaintes exprimées par des sénateurs contre les excès de la loi *de maiestate* sous Tibère (Tac., *Ann.*, 3.36), ou, lorsqu'il s'agit de l'empereur, pour couvrir des actes honteux. L'adjectif apparaît notamment pour expliquer l'ascendant de Tigellin sur Néron, qui

1 Voir aussi Tac., *Ann.*, 6.18 ; 14.10 ; 15.55 ; 16.12.

venait de ce qu'il était « le complice de ses débauches les plus secrètes » (*intimis libidinibus adsumptus*), selon Tacite (*Ann.*, 14.51.2²). Toujours dans les *Annales* (15.61.2), le même Tigellin est associé à Poppée, tous deux désignés comme *saeuienti principi intimum consiliorum*, « les conseillers intimes de ses cruautés ». Dans l'historiographie, l'adjectif *intimus*, lorsqu'il est question de l'empereur, désigne donc essentiellement son proche entourage, qui n'a pas précisément vocation à rester caché au public.

Pour désigner ce qui chez le prince concerne l'individu et non le personnage officiel, d'autres termes sont d'ailleurs plus fréquents. On relève par exemple d'assez nombreux emplois de l'adjectif *domesticus*, qui désigne ce qui relève de la *domus*. Le théâtre privé de Néron, par exemple, est qualifié de *domesticam scaenam* (15.39) pour l'opposer aux théâtres publics où l'empereur se produisit également. On rencontre ce terme 17 fois chez Suétone, où il s'applique presque toujours aux affaires personnelles, à la famille ou à la domesticité de l'empereur, et 10 fois dans les *Annales*, dont 6 fois à propos du prince³. Mais là encore, les affaires familiales de l'empereur ne sont pas nécessairement soustraites à la curiosité du public. La place qu'elles occupent dans les biographies de Suétone témoigne d'ailleurs du contraire.

Il en est de même dans le cas de l'opposition, de beaucoup la plus fréquente à propos de l'empereur, entre *privatus* et *publicus*. Dans le cas général, il s'agit d'une distinction juridique qui oppose le simple particulier et ses affaires personnelles au personnage officiel et à tout ce qui, dans ses actions, relève de ce statut. Il est donc normal de voir apparaître l'adjectif *privatus* pour désigner les relations et les activités du Prince qui ne concernent pas son statut de chef d'état. Chez Suétone, notamment, il apparaît 24 fois en ce sens sur 37 occurrences, même si Tacite en fait un usage nettement moins important⁴.

Mais ce qui dans la vie de l'empereur était « privé » relevait-il de la sphère de l'intime, au sens de ce qui a vocation à rester inconnu du public, ce dont la diffusion à des tiers sans autorisation de l'intéressé relève de l'indiscrétion ?

Encore de nos jours, la sphère de la vie privée, pour un individu qui est aussi personnage public, reste difficilement dans la sphère de l'intime. Du moins est-ce une exigence théorique, dont on ne trouve guère de trace, en revanche, à l'époque romaine, d'autant qu'en ce qui concernait l'empereur, la question posée par le caractère incertain de la frontière entre vie privée et vie publique fut résolue d'une toute autre manière par le fondateur même du régime.

2 Selon la traduction choisie par l'édition des Belles Lettres (Tacite, *Annales*, t. IV, éd. et trad. P. Wuilleumier, 4^e éd. rév. J. Hellegouarc'h, 1996).

3 Suet., *Caes.*, 26.48 et 56 ; *Aug.*, 73.78 et 89 ; *Calig.*, 3 et 5 ; *Claud.*, 9.12 et 44 ; *Otho*, 10 ; *Vit.*, 8 ; *Vesp.*, 21 ; *Tit.*, 8 ; *Dom.*, 14 ; Tac., *Ann.*, 1.10 ; 3.18 ; 12.5 ; 13.4 ; 14.9 ; 15.39.

4 Suet., 18 et 24 ; *Aug.*, 28.30.73 et 89 ; *Tib.*, 12, 15, 26 et 35 ; *Ner.*, 12.38.40 et 41 ; *Galb.* 20 et 40 ; *Otho*, 10 ; *Vit.*, 3 et 15 ; *Vesp.*, 15 et 16 ; *Tit.*, 1 ; *Dom.*, 9 et 15 ; Tac., *Ann.*, 1.10 ; 3.12 ; 4.6 ; 6.51 ; 12.49 ; 13.25. Les occurrences présentes dans les *Histoires* ne concernent pas la vie privée de l'empereur, à une exception près (1.27).

Si on en croit Dion Cassius (52.34.2), le futur Auguste aurait reçu dès 29 av. J.-C., de la part de Mécène, l'avertissement suivant :

καὶ αὐτὸς μὲν ἀκριβῶς πάντα πράττε, μηδεμίαν συγγνώμην σεαυτῷ νέμων, ὅστε καὶ εὖ εἰδὼς ὅτι παραχρήμα πάντες καὶ ὅσα ἂν εἴπῃς καὶ ὅσα ἂν ποιήσῃς μαθήσονται. καθάπερ γὰρ ἐν ἐνί τινι τῆς ὅλης οἰκουμένης θεάτρῳ ζήσῃ, καὶ οὐχ οἶόν τέ σοι ἔσται οὐδὲ βραχύτατον ἀμαρτόντι διαλαθεῖν⁵.

De fait, dès l'époque triumvirale, le futur empereur Auguste s'était heurté à l'impossibilité de maintenir sa vie privée dans le domaine de l'intime, comme le montre notamment l'exemple fameux du « banquet des douze dieux », évoqué par Suétone (*Aug.*, 70.1-2) :

Cena quoque eius secretior in fabulis fuit, quae uulgo δωδεκάθεος uocabatur ; in qua deorum dearumque habitu discubuisse conuiuas et ipsum pro Apolline ornatum non Antoni modo epistulae singulorum nomina amarissime enumerantis exprobrant, sed et sine auctore notissimi uersus : « Cum primum istorum conduxit mensa choragum, Sexque / deos uidit Mallia sexque deas, / Impia dum Phoebi Caesar mendacia ludit, / Dum noua diuorum cenat adulteria : / Omnia se a terris tunc numina declinarunt, / Fugit et auratos Iuppiter ipse thronos ». Auxit cenae rumorem summa tunc in ciuitate penuria ac fames, adclamatumque est postridie « Omne frumentum deos comedisse et Caesarem esse plane Apollinem, sed Tortorem », quo cognomine is deus quadam in parte urbis colebatur⁶.

On voit que, bien qu'il s'agisse d'un repas privé, avec une certaine recherche du secret, comme l'indique l'adjectif *secretior*, la nouvelle s'en répand dès le lendemain dans la ville, et parvient ensuite jusqu'à Antoine.

Un autre écart de conduite situé dans la jeunesse d'Auguste, l'enlèvement de Livie enceinte à son époux, lui valut des critiques plus durables encore, ainsi que le souligne cette fois un passage de Tacite (*Ann.*, 1.10.4) :

Nec domesticis abstinebatur : abducta Neroni uxor et consulti per ludibrium pontifices an concepto necdum edito partu rite nuberet ; Q. + Tedi+ et Vedii Pollionis luxus ; postremo Liuiā grauis in rem publicam mater, grauis domui Caesarum nouerca⁷.

- 5 « Quant à toi, fais tout avec rigueur, ne t'accordant aucune indulgence, puisque tu sais que quoi que tu dises ou fasses, tous l'apprendront sur-le-champ. Tu vivras comme sur une scène constituée par le monde entier et il ne te sera pas possible de cacher même la plus petite erreur ». (éd. H. B. Foster, Cambridge, Harvard University Press, 1917)
- 6 « On parla beaucoup aussi d'un dîner secret donné par Auguste et que tout le monde appelait le festin des "douze dieux". Les convives y parurent, en effet, travestis en dieux et en déesses, et Auguste lui-même, déguisé en Apollon, à ce que leur reprochent non seulement les lettres d'Antoine, qui énumère tous leurs noms avec une cruelle ironie, mais encore ces vers anonymes et bien connus : "Dès que cette tablée sacrilège eut embauché le maître du chœur / et que Mallia vit six dieux et six déesses / Quand César, dans son impiété, osa parodier Phœbus / quand il régala ses convives des nouveaux adultères des dieux / alors toutes les divinités s'éloignèrent de ce monde / Jupiter lui-même s'enfuit loin de son trône doré". Ce qui accrut le scandale de ce dîner, c'est que Rome souffrait alors cruellement de la disette et de la famine ; aussi, le lendemain, entendit-on crier "que les dieux avaient mangé tout le blé, et que César était vraiment Apollon, mais Apollon bourreau", vocable sous lequel on honorait ce dieu dans un quartier de la ville. » (éd. et trad. H. Ailloud, Paris, Les Belles-Lettres, 1931)
- 7 « On n'épargnait pas non plus sa vie privée : n'avait-il pas enlevé à Néron son épouse,

Il semble clair qu'Auguste tira de ces mésaventures la conclusion qu'un prince soucieux de son image ne pouvait contrôler totalement celle-ci, surtout en ce qui concernait sa vie privée, à moins de limiter le plus possible les écarts de conduite. Pour éviter les critiques qu'il avait essuyées dans les premiers temps de son exercice du pouvoir, il voulut apparemment faire en sorte que ni lui, ni son entourage n'aient « rien à cacher », selon l'expression consacrée. La famille du prince et son exemplarité occupent en effet dès les origines une place importante dans la construction de l'idéologie impériale telle que l'a conçue Auguste⁸.

C'est ce que montre, en particulier, les règles imposées par Auguste à sa fille et à ses petites-filles selon Suétone (*Aug.*, 64.4) :

Filiam et neptes ita instituit, ut etiam lanificio assuefaceret uetaretque loqui et agere quicquam nisi propalam et quod in diurnos commentarios referretur ; extraneorum quidem coetu adeo prohibuit, ut L. Vinicio, claro decoroque iuueni, scripserit quondam « parum modeste fecisse eum, quod filiam suam Baias salutatum uenisse⁹ ».

Les moindres faits et gestes des jeunes filles devaient donc pouvoir être consignés dans les mémoires journaliers (*diurni commentarii*), sorte de livre de raison tenu par les familles aristocratiques. Leurs activités relevaient de la sphère privée, mais non véritablement de celle de l'intime, puisqu'elles ne pouvaient les garder pour elles, le principe étant précisément qu'elles ne puissent commettre des actions d'une nature telle qu'elles veuillent les soustraire à la connaissance des autres membres de la maison d'Auguste. Le même texte nous montre aussi à quel point l'empereur veillait sur les visites qui pouvaient leur être faites. Certes, compte tenu de la conduite ultérieure des deux Julie, on peut véritablement parler de « précaution inutile ». Mais les principes d'éducation voulus par Auguste, tout comme le caractère public des sanctions qui frappèrent par la suite les coupables, montrent à quel point l'empereur était convaincu qu'il était impossible, pour la famille impériale, de dissocier véritablement vie privée et image publique.

Le même souci de l'impact sur leur image des aspects les plus privés de la vie d'Auguste et de ses proches apparaît aussi dans la lettre, citée par Suétone (*Claud.*, 4.3.6), où le prince expose à Livie ses raisons pour limiter très stric-

consulté par dérision les pontifes pour savoir si cette femme, qui avait conçu mais n'avait pas encore produit son fruit, pouvait, selon le rite, prendre le voile nuptial ? et les dissipations de Q. Tediud et de Vedius Pollio ? et enfin Livie, fatale, comme mère à la république, fatale comme marâtre, à la maison des Césars ? » (éd. et trad. H. Goelzer, Paris, Les Belles-Lettres, 1923)

8 Sur cette question, voir notamment B. Severy, *Augustus and the Family at the Birth of the Roman Empire*, London/New-York, Routledge, 2003.

9 « Sa fille et ses petites-filles furent élevées avec tant de sévérité qu'il les habitua même au travail de la laine et leur défendit de cacher la moindre de leurs paroles ou de leurs actions, qui toutes devaient pouvoir être relatées dans le journal de sa maison. Il leur interdit si rigoureusement tout rapport avec des étrangers qu'il écrivit un jour à L. Vinicius, un jeune homme de la plus haute distinction : "Vous avez pris une liberté excessive en venant venant saluer ma fille à Baïes". »

tement les apparitions publiques de Claude, bègue et contrefait : « [...] *praebenda materia deridendi et illum et nos non est hominibus τὰ τοιαῦτα σκώπτειν καὶ μωκτηρίζειν εἰωθόσιν*¹⁰ ». Auguste explique notamment pourquoi il s'oppose à ce que Claude paraisse dans la loge impériale du Grand Cirque : « *expositus enim in fronte prima spectaculorum conspicietur*¹¹ ». Selon Auguste, les infirmités de Claude pouvaient jeter le discrédit sur toute la famille impériale. Elles ne représentaient donc pas seulement une difficulté personnelle ou familiale, mais devaient être prises en considération dans l'intérêt de la dynastie.

En ce qui concernait l'image offerte par sa propre vie privée, un autre texte situé vers la fin de la *Vie d'Auguste* de Suétone (71.1-3) résume la manière dont le prince s'appliqua à la construire : il s'agissait de réfuter le plus publiquement possible les bruits infondés, mais aussi de contrôler la manière dont ses penchants les plus critiquables parvenaient à la connaissance du public, au lieu de tenter de les dissimuler :

*Ex quibus siue criminibus siue maledictis infamiam impudicitiae facillime refutavit et praesentis et posterae uitae castitate ; item lautitiarum inuidiam, cum et Alexandria capta nihil sibi praeter unum murrinum calicem ex instrumento regio retinuerit et mox uasa aurea assiduissimi usus conflauerit omnia. Circa libidines haesit, postea quoque, ut ferunt, ad uitandas uirgines promptior, quae sibi undique etiam ab uxore conquirentur. Aleae rumorem nullo modo expauit lusitque simpliciter et palam oblectamenti causa etiam senex ac praeterquam Decembri mense, aliis quoque, festis et profestis diebus*¹².

On voit que le goût de l'empereur pour les vierges et pour le jeu, bien que connu du public, fut toléré et ne porta pas atteinte à son image publique comme modèle du bon prince. Il semble donc que, si la vie privée de l'empereur ne pouvait relever de l'intime, quelques penchants moralement condamnables étaient acceptés par l'opinion publique, pourvu que l'empereur ne leur donne libre cours, précisément, que dans la sphère privée. De plus, pour réduire le plus possible les rumeurs, l'empereur pratiquait très ouvertement ses vices les plus mineurs, ainsi que le souligne l'adverbe *palam*, utilisé par l'historien à propos de la passion du Prince pour les jeux de hasard.

10 « [...] nous ne devons pas nous exposer, en même temps que lui, aux railleries des gens habitués à se moquer de pareilles choses. »

11 « [...] car exposé ainsi au premier rang des spectateurs, il attirera les regards. »

12 « Parmi ces accusations ou ces calomnies, c'est l'imputation infâmante de sodomie qu'il réfuta le plus facilement par la correction de ses mœurs, soit à cette époque soit plus tard ; de même, le reproche d'aimer le luxe, car, après s'être emparé d'Alexandrie, dans tout le trésor royal il se réserva seulement un calice myrrhin, et plus tard il mit à la fonte tous ses vases d'or d'usage courant. Quant aux plaisirs, il y fut toujours attaché, et plus tard même, dit-on, sa passion fut de déflorer des jeunes filles, que sa femme elle-même faisait venir pour lui de partout. Sa réputation de joueur ne l'effraya en aucune façon, et il continua de jouer, sans le moindre mystère, afin de se divertir, jusque dans sa vieillesse, et non seulement en décembre, mais aussi durant les autres mois, les jours ouvrables comme les jours fériés. »

De fait, non seulement l'empereur, dans la gestion de sa vie privée, devait éviter les vices les plus choquants pour la morale romaine, mais il lui fallait aussi comprendre que la retraite loin des yeux du public et la recherche du secret ne pouvaient manquer de se retourner contre lui. Sur ce dernier point, le cas de Tibère, tel que l'évoque Suétone (*Tib.*, 43.1), apparaît particulièrement révélateur :

Secessu uero Caprensi etiam sellaria excogitauit, sedem arcanarum libidinum, in quam undique conquisiti puellarum et exoletorum greges monstrosique concubitus repertores, quos spintrias appellabat, triplici serie conexi, in uicem incestarent coram ipso, ut aspectu deficientis libidines excitaret¹³.

Les termes *secessus* et *arcanus* montrent qu'il y a bien une tentative de la part du Prince de garder ses vices cachés, ce qui ne fait au contraire qu'amplifier la dégradation de son image publique, que les rumeurs sur ses perversions aient été exactes ou précisément exagérées par le secret dont il s'entourait.

Les aspects les plus personnels de la vie de l'empereur doivent donc rester sous le contrôle des règles, héritées du *mos maiorum*, qui régissent aussi la construction de son image publique, et ce en toute circonstance. L'exemple de Titus, autre modèle du « bon prince », est peut-être sur ce point encore plus révélateur que celui d'Auguste, puisque c'est précisément son accession au trône qui l'amena à changer totalement de conduite, si on en croit cette fois encore Suétone (*Tit.*, 7.1-5) :

Praeter saeuitiam suspecta in eo etiam luxuria erat, quod ad mediam noctem comissiones cum profundissimo quoque familiarum extenderet ; nec minus libido, propter exoletorum et spadonum greges propterque insignem reginae Berenices amorem, cum etiam nuptias pollicitus ferebatur ; suspecta rapacitas, quod constabat in cognitionibus patris nundinari praemiarique solitum ; deinceps propalam alium Neronem et opinabantur et praedicabant. At illi ea fama pro bono cessit conuersaque est in maximas laudes, neque uitio ullo reperto et contra uirtutibus summis. Conuiuia instituit iucunda magis quam profusa. Amicos elegit, quibus etiam post eum principes ut et sibi et rei p. necessariis adqueuerunt praecipueque sunt usi. Berenicen statim ab urbe dimisit inuitus inuitam. Quosdam e gratissimis delicatarum, quanquam tam artifices saltationis, ut mox scaenam tenuerint, non modo fouere prolixius, sed spectare omnino in publico coetu supersedit¹⁴.

13 « Dans sa retraite de Caprée, il imagine même d'installer un local garni de bancs pour des obscénités secrètes ; là, des troupes jeunes filles et de jeunes débauchés rassemblés de toutes parts et ces inventeurs d'accouplements monstrueux, qu'il appelait "spintries", formant une triple chaîne, se prostituaient entre eux en sa présence, pour ranimer par ce spectacle ses désirs éteints. »

14 « Outre sa cruauté, on appréhendait encore son intempérance, parce qu'il se livrait avec les plus prodigues de ses amis à des orgies qui duraient jusqu'au milieu de la nuit ; et non moins son libertinage, à cause de ses troupes de mignons et d'eunuques, et de sa passion fameuse pour la reine Bérénice, à laquelle, disait-on, il avait même promis le mariage ; on appréhendait sa rapacité, parce qu'il était notoire qu'il avait coutume de vendre la justice et de s'assurer des profits dans les affaires jugées par son père ; enfin tous le considéraient et le représentaient comme un nouveau Néron. Mais cette mauvaise

Le souci de la dignité impériale amène donc le prince à renoncer à certains de ses goûts, voire même à mettre fin à ses amours, ou à des relations d'amitié. Tous les aspects de sa vie sont mis en accord avec l'idéologie impériale, qui dans le domaine des vertus privées insistait avant tout sur la tempérance et la sobriété.

Il va donc de soi qu'inversement les actes publics de l'empereur fidèle au modèle augustéen ne devaient pas être influencés par ses goûts et ses préférences en tant qu'individu. Tel est le précepte suivi par ce même Titus durant les spectacles de gladiateurs, comme le souligne Suétone (*Tit.*, 8.3) :

Populum in primis uniuersum tanta per omnis occasiones comitate tractauit, ut proposito gladiatorio munere, « non ad suum, sed ad spectantium arbitrium editurum se » professus sit ; et plane ita fecit. Nam neque negauit quicquam petentibus et ut quae uellent peterent ultro adhortatus est. Quin et studium armaturae Thraecum prae se ferens, saepe cum populo et uoce et gestu ut fautor cauillatus est, uerum maiestate salua nec minus aequitate¹⁵.

Le Prince pouvait certes manifester publiquement ses préférences personnelles pour tel ou tel type de gladiateur au lieu de les garder pour lui, car cela le rapprochait de son peuple, comme on le voit ici. Mais la précision de Suétone selon laquelle cette préférence de Titus pour les gladiateurs thraces ne compromettrait en rien sa dignité ni l'équité avec laquelle se déroulaient les jeux est bien loin d'être anodine. C'est une allusion directe à l'attitude tout autre de certains de ses prédécesseurs ou successeurs, qui n'hésitaient pas à mettre leur pouvoir absolu au service de leurs préférences privées. Toujours dans le domaine des spectacles, on vit ainsi Caligula réduire l'équipement traditionnel des mirmillons pour avantager les gladiateurs thraces, leurs adversaires habituels, qui avaient sa préférence (*Calig.*, 55.5). Quant à Domitien partisan des *secutores*, à l'armement dérivé de celui des mirmillons, il fit jeter aux chiens un spectateur qui manifestait trop ouvertement sa faveur pour les Thraces (*Dom.*, 10.3). Ces empereurs, dans leur comportement lors des spectacles, se

renommée tourna à son avantage et céda sa place aux plus grands éloges, quand on ne découvrit en lui aucun vice et, tout au contraire, les plus rares vertus. Il se mit à donner des festins agréables plutôt que dispendieux. Il sut choisir des amis auxquels ses successeurs eux-mêmes accordèrent toute leur confiance et leur faveur, jugeant qu'ils leur étaient indispensables, aussi bien qu'à l'État. Quant à Bérénice, il la renvoya aussitôt loin de Rome, malgré lui et malgré elle. Quelques-uns de ses favoris les plus chers, pourtant si habiles danseurs qu'ils devinrent plus tard des maîtres de la scène, ne furent plus comblés de ses largesses, et même il s'interdit absolument de les contempler dans un spectacle public. »

- 15 « Particulièrement à l'égard du peuple, pris dans son ensemble, il eut en toute occasion de si grandes prévenances, qu'un jour, ayant annoncé un spectacle de gladiateurs, il déclara qu'il ne le donnerait point à sa guise, mais au gré des assistants, et il tint exactement sa promesse. Non seulement, en effet, il ne leur refusa rien de ce qu'ils lui demandèrent, mais il les invita lui-même à réclamer ce qu'ils voulaient. Souvent même, comme il ne cachait pas ses sympathies pour les gladiateurs thraces, il échangeait avec le peuple, qui lui reprochait de les favoriser, des ripostes plaisantes accompagnées de gestes, mais sa dignité n'y perdait rien, non plus que la justice. »

rendaient ainsi coupables d'un renversement de la conduite qui était attendue d'eux : ils mettaient leur statut de souverain, donc leur figure publique, au service de leur goûts individuels.

Mais les princes les plus stigmatisés par l'historiographie pour leur comportement tyrannique ne se contentèrent pas d'utiliser leur pouvoir suprême pour satisfaire quelques caprices personnels. Ils purent aller jusqu'à mettre ce qui de nos jours serait de l'ordre de l'intime, ce qui selon le modèle impérial mis en place par Auguste aurait dû, à défaut de rester secret, être cantonné dans le domaine de leur vie privée, au centre de bon nombre de leurs manifestations publiques, voire de leurs politiques.

Un tel phénomène apparaît par exemple à travers une mise en scène qui pourrait sembler relativement anodine, l'apparition aux côtés de Caligula de sa maîtresse Caesonia, revêtue d'un costume d'Amazone, selon Suétone (*Calig.*, 25, 5). Toujours d'après le même auteur (*Ner.*, 44.1), Néron adopta le même travestissement pour toutes ses concubines tandis qu'il se préparait à aller réprimer la révolte des Gaules. Plus tard encore, on sait que Commode appréciait un portrait représentant sa maîtresse Marcia dans le même costume (*SHA, Comm.*, 9.11).

Or, il ne s'agit pas simplement d'une fantaisie vestimentaire. En effet, la symbolique des Amazones dans l'art officiel gréco-romain était bien spécifique. Peuple des confins, elles représentaient la barbarie vaincue par le pouvoir civilisateur de la Grèce, puis de Rome. Elles étaient aussi liées, bien entendue, à la geste d'Hercule, amant d'Hippolyte, et à celle d'Alexandre, amant de Thalestris. À travers leurs liens avec ces héros, parvenus aux limites du monde, la représentation des Amazones symbolisait aussi une domination territoriale étendue à l'ensemble de l'oïkoumène. Le thème des Amazones fut donc exploité dans le cadre d'une assimilation de l'empereur à Hercule, qui devint très tôt un *topos* de l'idéologie impériale¹⁶. S'établissait ainsi un parallèle entre l'action bienfaisante du héros et celle de l'empereur, tous deux crédités du pouvoir de protéger l'humanité contre les fléaux et d'assurer la paix voulue par les dieux. On trouve déjà ce parallèle chez Virgile célébrant Auguste (*Aen.*, 6.801-803) et dans l'éloge funèbre que fit de lui Tibère, si on en croit Dion Cassius¹⁷. Plus présent encore sous Néron, ce phénomène d'assimilation se développe surtout sous les Antonins, où la tradition cynico-stoïcienne, qui faisait d'Hercule l'image même de l'homme vertueux et du bon roi ayant triomphé de ses passions, s'associa au développement du culte d'*Hercules Inuictus*, dont l'empereur

16 Sur cette question, voir notamment M. W. Mackenzie, *Hercules in the early roman empire with particular reference to literature*, Ann Arbor, Cornell University, 1967 ; M. Jaczynowska, « Le culte de l'Hercule romain au temps du Haut-Empire », *ANRWII* .17.2, 1981, p. 635-636 ; J. Aymard, *Essai sur les chasses romaines : Des origines à la fin du siècle des Antonins*, Paris, de Boccard, 1951, p. 519-520 et 551-555 ; J. Beaujeu, *La religion romaine à l'apogée de l'empire*, Paris, Les Belles-Lettres, 1955, p. 85-86 et 157-159.

17 C.D., 56.36.

devient l'image terrestre. Mais Caligula, Néron et Commode vont plus loin qu'une simple assimilation à Alexandre ou à Hercule à travers la littérature, la numismatique ou la sculpture. Avec le travestissement de leur maîtresse en Amazone, ils inscrivent en effet cette identification au cœur d'un des aspects les plus personnels de leur vie, celui de leurs amours extra-conjugales, niant ainsi la frontière entre le prince en tant qu'individu et en tant que souverain revêtu de pouvoirs divins.

Ce simple effet de mise en scène traduit donc un renversement complet par rapport aux règles de conduite fixées à l'empereur depuis les débuts du principat, renversement lui-même basé sur une remise en question de l'idéologie impériale augustéenne. En effet, cette dernière, on peut le rappeler, mettait en avant une dualité de la nature du Prince, qui était certes un mortel doté d'une vie privée, mais possédait aussi une part divine, officiellement reconnue à travers le culte public rendu au *genius* de l'empereur. Mais on sait que les princes considérés comme tyranniques par l'historiographie impériale furent fortement inspirés par les monarchies hellénistiques et se rapprochèrent de leur modèle, notamment en favorisant leur assimilation à une divinité de leur choix¹⁸. Dès lors, rien de ce qui n'aurait dû relever que de leur seule vie privée, qu'il s'agisse de leurs amours ou de leurs goûts les plus personnels, n'échappait plus à l'aura sacrée entourant toute leur personne, et pouvait donc faire partie des modes d'expression publique de leur pouvoir.

C'est ainsi que, toujours dans le cadre d'une assimilation à Hercule, un autre aspect de la vie personnelle de Commode, son goût pour les combats de l'arène, fut mis en avant dans de nombreux aspects de sa vie publique. On sait en effet, notamment par Dion Cassius (72.19.1-2 et 20.3), que cet empereur descendit dans l'arène pour tuer des bêtes sauvages en arborant les attributs du demi-dieu, lors de spectacles publics. Or, s'il était envisageable que l'empereur, pour montrer son adresse, lance des traits depuis sa place d'honneur comme l'avait fait notamment Tibère¹⁹, en revanche la participation du prince au *munus* pour une véritable prestation de bestiaire ne pouvait manquer de scandaliser l'opinion, compte tenu de l'infamie qui frappait à Rome tous les combattants de l'arène. De telles activités auraient dû rester dans la sphère des divertissements les plus strictement privés. La même association entre le goût pour les combats de l'arène manifesté par Commode et son identification

18 Sur cette question de la divinité ou de la part divine de l'empereur, au croisement entre idéologie impériale et religion romaine, voir entre autres L. R. Taylor, *The divinity of the Roman emperor*, Middletown, American Philological Association, 1931 ; *Le culte des souverains dans l'empire romain*, Entretiens sur l'Antiquité classique, t. XIX, Genève, Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique, 1974 ; F. Millar, *The emperor in the Roman world: 31 BC-AD 337*, London, Duckworth, 1977 ; A. Wardman, *Religion and Statecraft among the Romans*, London, Granada, 1982 ; M. Clauss, *Kaiser Und Gott: Herrscherkult Im Römischen Reich*, Stuttgart/Leipzig, Teubner, 1999 ; I. Gradel, *Emperor worship and roman religion*, Oxford, Clarendon press, 2002.

19 Suétone, *Tib.*, 72.4. Encore s'agissait-il de *ludi castrenses*, donnés en Campanie.

à Hercule se retrouve même dans l'art officiel. En effet, selon Dion Cassius (72.22.3), non seulement Commode remplaça par la sienne la tête de la statue colossale du Soleil située près de l'amphithéâtre flavien, en y ajoutant les attributs d'Hercule, mais sur la base, il adjoignit à l'habituelle titulature impériale une mention qui aurait mieux convenu à une inscription honorant un gladiateur : « champion des *secutores*, seul combattant gaucher à avoir vaincu 12 fois cent hommes ». On a aussi retrouvé plusieurs statues du prince où il porte à la fois les attributs d'Hercule et la coupe de cheveux très courte qui était celle des gladiateurs²⁰, ce qui corrobore les allégations de Dion Cassius.

On voit donc que chez Commode, les prétentions à une nature divine où toute sa personne, et pas seulement sa fonction impériale, était assimilée à Hercule, s'associaient à une mise en évidence publique de son goût et de ses talents tout personnels pour les combats de l'arène, supposés renforcer cette identification. À ses yeux, ses prouesses dans l'arène faisaient de lui l'incarnation terrestre du mythique tueur de monstres, qui était aussi le dieu patron des gladiateurs. Il va de soi que ce renversement entre sphère privée et sphère publique, cette place prise, dans de nombreuses manifestations officielles, par les aspects les moins conformes au *mos maiorum* de la vie privée de l'empereur, et ce au nom d'une conception de la personne impériale qui refusait la dissociation entre une part humaine et une part divine, ne pouvaient manquer d'être blâmés, du moins par les élites.

Encore Commode se référait-il, d'une certaine manière, aux valeurs traditionnellement à la base de l'idéologie impériale qu'incarnait Hercule, notamment la *virtus*. Ce n'avait pas été le cas de Néron, dont le règne, tel que le présentent nos sources, est sans doute l'exemple le plus achevé d'un renversement de la prééminence que l'image publique du Prince était supposée avoir sur la sphère de sa vie privée.

Le jeune empereur avait pourtant reçu de Sénèque, dans le *De Clementia* (1.8.4), un avertissement analogue à celui donné jadis par Mécène à Auguste : comme le Soleil qui est vu de tous, il était impossible au Prince de rien dissimuler (« *Tibi non magis quam soli latere contingit* »). Cependant on sait combien il chercha peu à cacher des goûts et des activités pourtant jugées incompatibles avec la dignité impériale, en particulier ses deux passions dominantes, l'une pour les courses de chevaux, l'autre pour le chant. Ses maîtres, puis ses conseillers nous disent les historiens, s'étaient efforcés de contenir du moins ces deux passions dans la sphère de la vie privée du jeune prince. Mais ils n'y parvinrent pas, comme le montre notamment Tacite (*Ann.*, 14.14.1-2) :

Vetus illi cupido erat curriculo quadrigarum insistere, nec minus foedum studium cithara ludicrum in modum canere. Concertare equis regium et antiquis ducibus factitatum memorabat, idque uatum laudibus celebre et deorum honori datum. Enimvero cantus Apollini sacros, talique ornatu adstare, non modo Graecis in urbibus, sed Romana apud templa, numen praecipuum et praescium. Nec iam sisti

20 O. Hekster, « *Commodus-Hercules: the people's princeps* », *SCI*, 20, 2001, p. 58.

poterat, cum Senecae ac Burro uisum, ne utraque peruinceret, alterum concedere. Clausumque ualle Vaticana spatium, in quo equos regeret, haud promisco spectaculo ; mox ultro uocari populus Romanus laudibusque extollere, ut est uulgi cupiens uoluptatum et, si eodem princeps trahat, laetum²¹.

On voit que Néron s'adonne d'abord à sa passion dans un cadre privé et protégé par une enceinte, en une tentative pour dissimuler le plus possible les distractions malséantes de l'empereur. Mais le petit peuple de Rome est bientôt convié au spectacle, avant que la confusion entre divertissement privé et spectacle public ne devienne totale, si on en croit Suétone (*Ner.*, 22.4) :

Mox et ipse aurigare atque etiam spectari saepius uoluit positoque in hortis inter seruitia et sordidam plebem rudimento uniuersorum se oculis in Circo Maximo praebuit, aliquo liberto mittente mappam unde magistratus solent²².

Le *Circus Maximus*, site des grands jeux solennels offerts aux dieux au nom de l'*Urbs*, devient simplement le cadre où l'empereur exhibe devant la foule ses talents personnels de cocher. Détail significatif, selon Suétone (*Ner.*, 22.6) c'est l'un de ses affranchis, donc un membre de son entourage privé, qui donne le signal du départ de ces courses, à la place même où le faisaient les magistrats présidant les *ludi* officiels.

Pendant, ce sont avant tout ses passions dominantes, la musique et le chant, dont Néron a fait un spectacle public. Dans ce domaine également, le cadre de ses prestations fut d'abord celui de ses jardins privés, puis celui des *ludi*, ainsi qu'en témoigne à nouveau Suétone (*Ner.*, 21.1) :

Cum magni aestimaret cantare etiam Romae, Neroneum agona ante praestitutum diem reuocauit flagitantibusque cunctis caelestem uocem respondit quidem "in hortis se copiam uolentibus facturum", sed adiuuante uulgi preces etiam statione militum, quae tunc excubabat, "repraesentaturum se" pollicitus est libens ; ac sine mora nomen suum in albo profitentium citharoedorum iussit ascribi sorticulaque in urnam cum ceteris demissa intrauit ordine suo, simul praefecti praetorii citharam sustinentes, post tribuni militum iuxtaque amicorum intimi²³.

- 21 « Depuis longtemps il avait le désir de monter sur un quadriges de course et la fantaisie non moins honteuse de chanter en s'accompagnant de la cithare, comme on le fait au théâtre. Prendre part à des concours équestres était, rappelait-il, une activité royale et une pratique fréquente chez les généraux de l'antiquité, un art célébré par les louanges des poètes et destiné à l'honneur des dieux. Quant aux chants, ils étaient consacrés à Apollon, et c'est sous les traits d'un musicien que se dressait, non seulement dans les villes grecques, mais encore devant les temples romains, cette divinité souveraine, maîtresse de la divination. Et il n'était plus possible de le retenir, quand Sénèque et Burrus jugèrent bon, pour éviter qu'il triomphât des deux côtés, de lui céder sur un point. On établit donc dans la vallée du Vatican une enceinte fermée, où il pût conduire des chevaux sans se donner en spectacle au public ; puis on en vient à inviter le peuple romain qui l'applaudit et le porte aux nues, vu que la foule est avide de plaisirs, et si le prince suit les mêmes penchants, pleine d'allégresse. » (éd. cit.)
- 22 « Bientôt il voulut conduire lui-même, et qui plus est, se donner souvent en spectacle : il fit donc son apprentissage dans ses jardins, au milieu des esclaves et de la populace, puis s'offrit aux yeux de tous dans le Grand Cirque, et ce fut un de ses affranchis qui jeta la serviette de la place où le font habituellement les magistrats. »
- 23 « Comme il tenait beaucoup à chanter même à Rome, il recommença les jeux néroniens,

La confusion totale entre l'individu aux prétentions artistiques et le chef d'état est tout particulièrement soulignée par l'historien à travers deux détails : le Prince tire au sort son ordre de passage comme tous les autres concurrents, mais c'est le Préfet du prétoire qui porte sa lyre.

Comme plus tard les prestations publiques de Commode en tant que gladiateur, et pour les mêmes raisons, celles de Néron en tant que chanteur et citharède font scandale auprès des élites, comme le montre notamment un texte de Tacite (*Ann.*, 16.4.4) qui oppose la gaieté du peuple à sa propre désapprobation, lors d'une des prestations publiques de Néron :

Et plebs quidem Urbis, histrionum quoque gestus iuuare solita, personabat certis modis plausuque composito. Crederes laetari, ac fortasse laetabantur per incuriam publici flagitii²⁴.

Les élites voient donc la participation de Néron à ces concours de chant comme une désacralisation de la fonction impériale et un déshonneur qui n'atteint pas seulement l'empereur lui-même, mais l'état romain tout entier. Mais aux yeux de Néron il ne s'agissait pas seulement de pouvoir satisfaire ses caprices personnels grâce à sa toute-puissance d'empereur. Son but, si on en croit notamment le texte déjà cité de Tacite (*Ann.*, 14.14.1-2), était de superposer aux valeurs impériales traditionnelles, basées sur les vertus militaires et politiques, la recherche de l'excellence artistique²⁵. Si pour la participation aux compétitions équestres, l'exemple allégué était celui des rois et des héros du monde grec, en ce qui concerne les prestations musicales du Prince, le modèle n'est autre que le dieu Apollon lui-même auquel le Prince prétendait s'identifier. Il s'agissait donc d'une altération considérable des bases sur lesquelles reposait la légitimité du pouvoir impérial. En conséquence, un refus d'admirer la voix de l'empereur devient un crime d'état, comme le montre notamment la suite du même texte de Tacite (*Ann.*, 16.5.2) :

[...] constitit plerosque equitum, dum per angustias aditus et ingruentem multitudinem enituntur, obritos, et alios, dum diem noctemque sedilibus continuant, morbo exitiabili correptos. Quippe grauior inerat metus, si spectaculo defuissent,

avant la date prévue et, tous les spectateurs réclamant sa voix céleste, il répondit d'abord "qu'il réaliserait leur désir dans ses jardins", mais les soldats de garde eux-mêmes joignant leurs prières à celles de la foule, il promit avec plaisir "de s'exécuter tout de suite" ; puis, sans aucun retard, il fit porter son nom sur la liste des citharèdes qui concouraient, déposa comme eux son bulletin dans l'urne, et il fit son entrée, à son tour, avec les préfets du prétoire qui portaient sa cithare, suivi des tribuns militaires et accompagné de ses amis les plus intimes. »

24 « Et en vérité la plèbe de la ville, habituée à encourager aussi les gestes des histrions, acclamait en cadence et applaudissait en mesure. On eût dit qu'elle était en liesse, et peut-être l'était-elle, dans son insouciance du scandale public. »

25 Sur cette question, voir notamment E. Cizek, *Néron*, Paris, Fayard, 1982, p. 159-161 ; P. Grimal, *Tacite*, Paris, Fayard, 1990, p. 339-341 ; M. Griffin, « Nero and the concept of imperial glory », dans *Neronia 7, Rome, l'Italie et la Grèce, Hellenisme et philhellénisme au I^{er} ap. J.-C.*, Bruxelles, Latomus, 2007, p. 20-21.

*multis palam et pluribus occultis, ut nomina ac uultus, alacritatem tristitiamque coeuntium scrutarentur. Vnde tenuioribus statim inrogata supplicia, aduersum inlustres dissimulatum ad praesens et mox redditum odium*²⁶.

Le phénomène culmine avec l'épisode fameux de la tournée en Grèce. L'empereur use de son pouvoir absolu pour déplacer les dates des concours panhelléniques, afin que le musicien qu'il est avant tout à ses propres yeux puisse y participer la même année²⁷. Pendant les concours, Néron ne cache nullement ses sentiments, semblables à ceux de n'importe quel concurrent : une crainte du résultat et une jalousie à l'égard de ses adversaires qui sont totalement déplacées dans son cas. Mais il redevient l'empereur pour la proclamation du vainqueur, ce qui l'amène à se décerner la palme à lui-même²⁸. Il remporte bien entendu toutes les victoires.

Or, d'après la présentation qu'en font les historiens, l'aspiration de Néron à l'excellence dans le domaine du chant et de la composition poétique peut être qualifiée d'intime, au sens de ce qui est le plus étroitement lié à un individu. C'est ce que montre notamment la réponse que selon Suétone (*Ner.*, 23.2) il fit à l'un de ses affranchis qui le pressait de quitter la Grèce et de revenir à Rome pour s'occuper des affaires publiques :

*Ac ne quid circa haec occupatum auocaret detineretur, cum praesentia eius urbis res egere a liberto Helio admoneretur, rescripsit his uerbis : "Quamuis nunc tuum consilium sit et uotum celeriter reuertí me, tamen suadere et optare potius debes, ut Nerone dignus reuertar"*²⁹.

La victoire aux concours musicaux représente donc ce qui doit permettre à Néron de se réaliser lui-même, d'être le plus fidèle possible à ce qu'il a vocation à être. L'empereur-dieu, ne se connaissant de devoirs qu'envers lui-même, fait donc passer son aspiration à la réussite artistique avant l'administration de l'empire. Le caractère inhérent à la personnalité du Prince de cette aspiration est aussi démontré par les derniers mots qui lui sont prêtés par Suétone (*Ner.*, 49.1), lors de son suicide : « quel artiste périt en moi ! » (*qualis artifex pereo*).

26 « [...] Il est avéré que beaucoup de chevaliers, en essayant de trouver une issue à travers l'étroitesse des accès et la ruée de la foule, furent écrasés, et que d'autres, à force de rester jour et nuit sur leurs sièges, furent atteints d'une maladie mortelle. Mais on courait un plus grave danger en n'assistant pas au spectacle, car il y avait des observateurs, nombreux en public, plus encore en secret, pour épier les noms et les visages, l'allégresse et la tristesse des participants. Après quoi, les petites gens étaient aussitôt livrés au supplice ; envers ceux de haut rang la haine, dissimulée sur l'instant, était ensuite assouvie. »

27 Il participa ainsi aux concours Actiens, Pythiques, Isthmiques, Néméens, Olympiques et Argiens.

28 Suet., *Ner.*, 23.4-6 ; 24.2.

29 « Et, ne voulant pas être distrait ni dérangé par quoi que ce fût au milieu de ces occupations, comme une lettre de son affranchi Hélius l'avertissait que les affaires de Rome réclamaient sa présence, il lui répondit en ces termes : "Vous êtes d'avis et vous désirez maintenant que je m'empresse de revenir, alors que vous devriez bien plutôt me conseiller et me souhaiter de revenir digne de Néron". »

Qui plus est, Néron plaça la victoire artistique au centre même de l'expression publique de son pouvoir, comme le montre notamment le cortège organisé pour son retour à Rome, tel que le décrit Dion Cassius (63.20) :

καὶ ἐσεφοίτησαν πρῶτοι μὲν οἱ τοὺς στεφάνους οὕς ἀνήρητο κομίζοντες, καὶ μετ' αὐτοὺς ἕτεροι σανίδια ἐπὶ δοράτων ἀνατείνοντες, ἐφ' οἷς ἐπεγέγραπτο τὸ τε ὄνομα τοῦ ἀγῶνος καὶ τὸ εἶδος τοῦ ἀγωνίσματος, ὅτι τε Νέρων Καῖσαρ πρῶτος πάντων τῶν ἀπὸ τοῦ αἰῶνος Ῥωμαίων ἐνίκησεν αὐτό, ἔπειτα αὐτὸς ἐφ' ἄρματος ἐπινικίου, ἐν ᾧ ποτε ὁ Αὔγουστος τὰ πολλὰ ἐκεῖνα νικητήρια ἐπεπόμφει, ἀλουργίδα χρυσόπαστον ἔχων καὶ κότινον ἐστεφανωμένος, τὴν Πυθικὴν δάφνην προτείνων· καὶ αὐτῷ ὁ Διόδωρος ὁ κιθαρωδὸς παρωχεῖτο. καὶ οὕτω διὰ τε τοῦ ἵπποδρόμου καὶ διὰ τῆς ἀγορᾶς μετὰ τε τῶν στρατιωτῶν καὶ μετὰ τῶν ἱππέων τῆς τε βουλῆς διελθὼν ἐς τὸ Καπιτώλιον ἀνέβη, καὶ ἐκεῖθεν ἐς τὸ Παλάτιον, πάσης μὲν τῆς πόλεως ἐστεφανωμένης καὶ λυχνοκαντούσης καὶ θυμώσης, πάντων δὲ τῶν ἀνθρώπων, καὶ αὐτῶν τῶν βουλευτῶν ὅτι μάλιστα, συμβοόντων “Ὀλυμπιονίκα οὐᾱ, Πυθιονίκα οὐᾱ, Αὔγουστε Αὔγουστε. Νέρωνι τῷ Ἡρακλεῖ, Νέρωνι τῷ Ἀπόλλωνι. ὡς εἰς περιοδονίκης, εἰς ἀπ' αἰῶνος, Αὔγουστε Αὔγουστε. ἱερά φωνή· μακάριοι οἱ σου ἀκούοντες³⁰”.

Certains aspects de ce défilé triomphal, comme l'utilisation du char d'Auguste notamment, montrent bien que Néron entend toujours s'inscrire dans la tradition de l'idéologie impériale. Mais bien d'autres au contraire signalent l'infléchissement qu'il veut aussi donner à celle-ci. Les pancartes explicatives et les symboles de victoire relèvent bien elles aussi de la tradition du triomphe militaire, mais ici elles font référence aux différents concours panhelléniques remportés. L'empereur est donc toujours crédité du don de perpétuelle victoire, mais il s'agit de victoires artistiques, et ce sont ses succès exceptionnels dans le domaine de la poésie et du chant qui sont la marque de son élection par les dieux et de la légitimité de son pouvoir. Selon Suétone (*Ner.*, 25.2), le parcours s'acheva d'ailleurs non sur le Capitole, comme le voulait la tradition, mais sur le Palatin pour un sacrifice à l'Apollon lyricine, ce qui est en accord avec les acclamations citées par Dion Cassius. Néron, au cours de ce triomphe, préten-

30 « Lorsqu'il entra dans Rome, une partie des murs fut abattue et les portes arrachées, certains disant qu'il était d'usage de faire l'un et l'autre en l'honneur de ceux qui avaient remporté des couronnes. Les premiers à entrer furent ceux qui portaient les couronnes qu'il avait remportées ; après eux, d'autres brandissaient des pancartes fixées à des bois de lance, sur lesquelles étaient écrits le nom du concours, le genre de compétition, et que Néron César était le premier des Romains, de toute éternité, à l'avoir remportée. Ensuite venait Néron lui-même sur un char de triomphe, sur lequel jadis Auguste avait célébré plusieurs victoires fameuses. Il était vêtu d'une robe de pourpre brodée d'or, couronné d'olivier, et brandissait le laurier pythique. Diodore le joueur de lyre était à ses côtés sur le char. Après avoir traversé ainsi le cirque et le Forum, accompagné par les soldats, les chevaliers et les sénateurs, il monta au Capitole et de là sur le Palatin, tandis que toute la ville était ornée de couronnes, illuminée par des lampes et remplie de parfums, et que toute la population, surtout les sénateurs, criaient ensemble : "Oh ! Olympionique, Pythonique, oh ! Auguste, Auguste. À Néron-Hercule, à Néron-Apollon. Tu es seul à avoir vaincu dans les quatre jeux, de toute éternité ; Auguste, Auguste ! Voix sacrée ! Bienheureux ceux qui t'entendent !" »

dait donc incarner non pas Jupiter, mais Apollon musicien. De nouvelles vertus impériales, basées sur ses aptitudes personnelles, ses goûts et ses aspirations les plus intimes, sont ainsi mises en avant de la manière la plus officielle qui soit.

Au terme de cette analyse, on constate donc que la question de la préservation de l'intimité d'une personnalité publique, si fréquemment soulevée de nos jours, était bien loin des préoccupations de la société romaine d'époque impériale. En ce qui concerne l'empereur, la notion d'intimité sans sous-entendu péjoratif, au sens moderne de ce qui touche l'individu au plus près et n'appartient qu'à lui, ne semble d'ailleurs pas véritablement exister. Certes, même pour le Prince, la question de la distinction entre vie privée et vie publique se posait bien. Une certaine expression de ses goûts individuels, voire des entorses aux valeurs du *mos maiorum*, lui étaient permises dans un cadre strictement privé. Mais le souci de son image publique, une image en accord avec l'idéologie impériale telle qu'elle s'était constituée depuis Auguste, devait rester au centre de ses préoccupations en toute circonstance. Cette contrainte fut bien sûr plus ou moins bien respectée par chaque empereur. Au nom d'une conception de l'idéologie impériale tendant à effacer toute distinction entre l'individu et l'aura divine attachée à sa fonction, on vit ainsi Commode faire de la satisfaction de ses goûts personnels des démonstrations de puissance publique, et Néron, allant plus loin encore, ériger les siens, liés à ses aspirations les plus intimes, en valeurs impériales nouvelles.

Anne Berlan-Bajard
Université Bordeaux Montaigne
Ausonius UMR 5607

